

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4551**

Intitulé

BP : Brevet professionnel Fleuriste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 15	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211w Commercialisation des productions végétales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Brevet professionnel Fleuriste est un employé qui intervient dans un atelier floral et en magasin de fleuristerie. Il réalise tous travaux floraux créatifs et esthétiques dans le respect des styles et des techniques. Il participe à l'approvisionnement et à la gestion des stocks. Il négocie, vend, conseille et fidélise le client. Il participe à l'animation de la surface de vente et assure la gestion commerciale du magasin avec un double objectif de qualité et de rentabilité.

C'est une personne de contact qui doit s'intégrer dans une équipe, conduire des dialogues en vente-conseil avec des interlocuteurs divers et avoir le souci permanent de commercialiser les produits réalisés et /ou réalisables.

Dans l'exercice de ses fonctions, il dispose d'une autonomie d'action et d'initiatives dans le cadre de la politique commerciale définie par le chef d'entreprise.

Ses activités s'organisent autour des fonctions suivantes : production, vente/négociation, gestion.

Fonction production :

- il réceptionne et contrôle les végétaux et accessoires ;
- il prépare les végétaux ;
- il réalise travaux courants et productions florales complexes de tous styles...;
- il soigne et entretient les végétaux ;
- il contrôle et surveille en permanence le bon entretien des locaux et des matériels en veillant au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de la réglementation.

Fonction vente/négociation :

- Avant la vente : il identifie la clientèle de la zone de chalandise, détermine ses besoins, compare les offres de la concurrence, exploite les documentations et prépare les outils d'aide à la vente.

- Pendant la vente : il conduit la vente de l'accueil à la prise de congé, réceptionne et traite une commande par téléphone ou tout autre moyen de communication, traite une vente complexe (avec étude préalable, rédaction de la proposition commerciale, entretien de négociation et établissement de la facture) ;

- Après la vente : il met à jour le fichier, suit les commandes et gère les réclamations, participe à la fidélisation de la clientèle et au développement de nouveaux services.

- Attractivité du point de vente : il met en valeur les végétaux, suit et entretient les végétaux coupés et racinés, compose les vitrines courantes ou à thème, propose des aménagements et/ou des réorganisations du magasin;

-.

Fonction gestion/organisation :

- il organise et suit les stocks, gère les végétaux et les déchets ;
- il
- il établit ou participe à l'établissement de devis et de tous documents administratifs et commerciaux courants ;
- il organise les lieux et postes de travail, anime le travail de l'équipe, élabore un plannig ;
- il participe à la tenue de fichiers et de documents servant de base à la comptabilité ;
- il mesure et analyse avec le chef d'entreprise, l'attractivité de différentes zones du magasin ;
- il participe à l'analyse des frais et à la détermination des différents coûts et prix ;

- il met en oeuvre la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- prioritairement chez un détaillant spécialisé ; - dans un rayon spécialisé d'un commerce polyvalent ;
- dans une entreprise de décoration.

fleuriste, vendeur en fleuristerie, gérant fleuriste

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1209 : Vente de végétaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Fleuristerie ; - Technologie et botanique ;
- Commercialisation/négociation ;
- Gestion de l'entreprise ;
- Arts appliqués à la profession ;
- Expression française et ouverture sur le monde.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4551 - U11 Travaux courants	Préparer les végétaux Exécuter des travaux courants Maintenir en l'état l'atelier floral
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4551 - U12 Arrangement complexe	Réaliser des travaux floraux élaborés
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4551 - U13 Conception et réalisation d'un travail	Réaliser des travaux floraux élaborés Réceptionner végétaux et accessoires
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 4551 - U20 Technologie et botanique	Réceptionner végétaux et accessoires Préparer les végétaux Maintenir en état l'atelier floral Prévenir maladies et accidents
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 4551 - U31 Organisation et négociation	Planifier et répartir les tâches Préparer les outils d'aide à la vente Conduire une vente conseil Traiter une commande par téléphone ou tout autre moyen de communication Traiter une vente complexe S'assurer du suivi d'une vente et fidéliser le client Établir un devis et/ou une facture Animer une équipe
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 4551 - U32 Techniques commerciales	Qualifier la clientèle Exploiter l'offre commerciale Traiter des réclamations Maintenir l'attractivité du point de vente
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 4551 - U40 Gestion de l'entreprise	Organiser et suivre les stocks Établir devis et/ou facture Mesurer et analyser l'activité commerciale Participer à l'analyse de la rentabilité de l'entreprise Mettre en oeuvre une réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 4551 - U50 Arts appliqués à la profession et histoire de l'art	Réaliser des travaux floraux élaborés Maintenir l'attractivité du point de vente
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 4551 - U40 Français Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	Français et histoire-géographie - Produire et analyser des discours de nature variée - Produire et analyser des supports utilisant des langages différents - Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports - Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 4551 - UF Langue vivante étrangère facultative	Compétences de niveau B1+du CECRL - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère ou régionale - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Par candidature individuelle	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 août 2006 BO du 12 octobre 2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

BP Fleuriste créé par arrêté du 31/07/1997- dernière session 2007